

AGILITY & OBEDIENCE CLUB (AOC)

N° SCC OB3938 – N° SIRET 517 685 988 00019

Terrain : Avenue des Baléares – Lieu-dit Gabarre Haute – 66740 Laroque-des-Albères
06 61 71 01 92 – aoc@clubaoc.com – www.clubaoc.com – Facebook : CLUB.CANIN.AOC

DOSSIER D'ADHÉSION – SESSION

VOTRE DOSSIER COMPLET DOIT CONTENIR :

- Cette fiche d'adhésion remplie et signée
- La décharge de responsabilité signée (page 4)
- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse (si dépôt en main propre)
- Le règlement total (chèque(s) ou Wero — voir page 2)
- Pour un chien de 2e catégorie : photocopie du permis de détention + attestation d'assurance RC

Comment déposer votre dossier ?

Mode	Détail
En main propre	Dossier complet dans une enveloppe/chemise. Pas d'agrafe, ni recto-verso.
Par email	Un seul PDF à aoc@clubaoc.com — objet : « Inscription ». Précisez le mode de paiement.

AGILITY & OBEDIENCE CLUB (AOC)

N° SCC OB3938 – N° SIRET 517 685 988 00019

Terrain : Avenue des Baléares – Lieu-dit Gabarre Haute – 66740 Laroque-des-Albères
06 61 71 01 92 – aoc@clubaoc.com – www.clubaoc.com – Facebook : CLUB.CANIN.AOC

1. Tarifs et paiement

Vous avez le choix entre une adhésion annuelle, ou une inscription à la session de votre choix :

Formule	Tarif
Adhésion annuelle — réglée à la rentrée	300 €
OU — Session 1 : septembre à décembre	200 €
OU — Session 2 : janvier à juin	250 €

Important : Quelle que soit la formule choisie, le règlement doit être effectué avant toute participation, au plus tard la veille de votre première séance.

Modes de paiement acceptés

Chèque(s) à l'ordre de « AOC ». Si paiement en plusieurs fois : indiquer la date de dépôt au dos de chaque chèque.

Wero, en 1 seule fois — merci de joindre obligatoirement la preuve de paiement avec votre dossier.

Important : Le montant total est à fournir avec le dossier, même en cas de paiement échelonné.

Si vous payez en plusieurs fois (jusqu'à 3 mensualités)

Joignez tous vos chèques avec le dossier. Merci de compléter le tableau ci-dessous :

Banque	N° chèque	Date dépôt	Montant

Bon à savoir

- Matériel adapté obligatoire à chaque séance (voir liste sur www.clubaoc.com).
- SMS groupé (ou groupe WhatsApp) en début de semaine pour confirmer votre présence.
- En cas de doute (météo, annulation), appelez le 06 61 71 01 92 ou consultez la page Facebook du club.
- Les cours annulés pour cause d'événements du club ne donnent lieu à aucun remboursement.
- Les femelles en chaleurs ne sont pas admises au club pendant toute cette période, soit environ 3 semaines.
- Vous êtes seul(e) responsable de votre chien en toutes circonstances (assurance RC obligatoire).
- Licence sportive non incluse dans l'adhésion.
- Adhésion ACTLR non incluse.

AGILITY & OBEDIENCE CLUB (AOC)

N° SCC OB3938 – N° SIRET 517 685 988 00019

Terrain : Avenue des Baléares – Lieu-dit Gabarre Haute – 66740 Laroque-des-Albères
06 61 71 01 92 – aoc@clubaoc.com – www.clubaoc.com – Facebook : CLUB.CANIN.AOC

2. Fiche d'adhésion

Vous

Nom et prénom :	
Adresse :	
Téléphone portable :	
Assurance R.C. :	
Email :	

Votre chien

Nom (+ affixe LOF) :	
----------------------	----------------------

Sexe		Race	
Né(e) le		N° LOF (si inscrit)	
Nom du père		Nom de la mère	
N° tatouage		N° transpondeur	

Je certifie que mon chien est à jour de ses vaccinations obligatoires.

Si vous n'êtes pas le/la propriétaire du chien

Nom et prénom :	
Adresse :	
Téléphone portable :	

Conducteur du chien au club	Propriétaire du chien
Date et nom (tapé = signature) :	Date et nom (tapé = signature) :

En signant cette fiche, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts du club, disponibles au club, et vous engagez à vous y conformer. Toute cotisation versée reste acquise. Nul ne peut adhérer à l'AOC en même temps qu'à un autre club canin.

AGILITY & OBEDIENCE CLUB (AOC)

N° SCC OB3938 – N° SIRET 517 685 988 00019

Terrain : Avenue des Baléares – Lieu-dit Gabarre Haute – 66740 Laroque-des-Albères
06 61 71 01 92 – aoc@clubaoc.com – www.clubaoc.com – Facebook : CLUB.CANIN.AOC

3. Décharge de responsabilité

Entre les soussignés : l'Association AOC (ci-après « l'AOC »)

M./Mme :

Demeurant :

ci-après dénommé(e) « le Participant »

Objet : La présente décharge a pour but de dégager l'AOC de toute responsabilité civile ou pénale pour tout accident, dommage corporel, matériel ou immatériel pouvant survenir lors de la participation du Participant aux activités organisées, qu'elles aient lieu dans l'enceinte du club ou en extérieur.

Article 1 – Acceptation des risques : Le Participant reconnaît que la pratique des activités cynophiles comporte des risques inhérents (blessures causées par des chiens, chutes, morsures, etc.) et accepte d'y participer sous sa propre responsabilité.

Article 2 – Assurances : Le Participant certifie disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle couvrant les dommages qu'il pourrait causer ou subir, ainsi que ceux causés par son chien, lors des activités.

Article 3 – Renonciation à recours : Le Participant renonce expressément à tout recours contre l'AOC, ses représentants et bénévoles, en cas d'accident ou de dommage survenu pendant les activités.

Article 4 – Engagement à respecter les règles : Le Participant s'engage à respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur du club.

Fait à :

Le :

Je certifie avoir lu et compris cette décharge, et j'en accepte les termes.

Signature du Participant (tapez votre nom et prénom) :

En saisissant votre nom dans ce champ et en validant la case ci-dessus, vous signez électroniquement ce document et en acceptez les termes, au même titre qu'une signature manuscrite.

Merci pour votre confiance — à très bientôt au club !